Association INSERACTION

72 Rue de Lessard

76100 ROUEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Association INSERACTION
72 Rue de Lessard
76100 ROUEN

****

Association déclarée à la Préfecture de Seine-Maritime

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification des appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 juin 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les créances, la trésorerie et les subventions constituent des postes significatifs du bilan et du compte de résultat.

Nous avons validé la réalité, l'exhaustivité et la valorisation de ces postes par des contrôles spécifiques. Ainsi, nous avons :

- validé l'apurement sur 2017 des principales créances dues au 31 décembre 2016 ;
- validé les subventions reçues avec les conventions afin de nous assurer de leur réalité, exhaustivité et la séparation entre les exercices ;
- procédé à une demande de confirmation bancaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Bureau et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Isneauville,
Le 15 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO

BILAN SYNTHETIQUE

INSERACTION
Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N Brut	Amortissements et provisions	Net	N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	34 052	34 052
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	53 049	41 836	11 213	2 654	- Réserve légale		
Immobilisations financières	7 740		7 740	7 740	- Réserves réglementées		
TOTAL I	**60 788**	**41 836**	**18 953**	**10 394**	- Autres	195 908	123 799
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 940	72 109
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	**242 899**	**229 960**
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	14 933	12 385
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	286 076		286 076	288 062	Emprunts et dettes assimilées	40	68
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	64 728		64 728	27 717			
Caisse	3		3	3	Fournisseurs et comptes rattachés	12 545	5 279
					Autres	101 056	80 184
TOTAL II	**350 807**		**350 807**	**315 783**	**TOTAL III**	**113 641**	**85 531**
Charges constatées d'avance (III)	1 714		1 714	1 699	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**413 309**	**41 836**	**371 474**	**327 876**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**371 474**	**327 876**

AGICOR
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 867 806

© Sage

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

INSERACTION
Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 031	1 467	Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	722 867	685 341
Achats d'approvisionnement	1 725	1 803	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	109 512	99 636	Subventions d'exploitation	20 227	9 334
Impôts, taxes et versements assimilés	27 696	24 001	Autres produits	6 691	12 661
Rémunération du personnel	425 935	366 470	Produits financiers	365	331
Charges sociales	167 521	140 546			
Dotations aux amortissements	1 270	1 097			
Dotations aux provisions	2 548				
Autres charges		322			
Charges financières	17	188			
TOTAL (I)	**737 255**	**635 530**	**TOTAL (I)**	**750 149**	**707 668**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	90	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	44	29			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**737 299**	**635 559**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**750 239**	**707 668**
BENEFICE OU PERTE	12 940	72 109			
TOTAL GENERAL	**750 239**	**707 668**	**TOTAL GENERAL**	**750 239**	**707 668**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

© Sage

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
258 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 367 306

Annexes

AUDICOR
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 304 967 [illegible]

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : **INSERACTION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de **371 473.52** Euros
Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de **12 939.72** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait majeur n'est intervenu durant l'exercice 2016.

inseraction

SARL au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 534 967 806

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.
*Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Subventions d'investissement

L'association a perçu des subventions d'investissements lors des exercices 2003 à 2005. Elles ont été affectées à des biens renouvelables, ces subventions ont été rapportées au compte de résultat chaque année au rythme de l'amortissement auxquelles elles se rapportent.

Au cours de l'exercice 2011, il a été comptabilisé une reprise globale de 728.00 € d'amortissements des subventions.

Ces subventions sur biens renouvelables sans droit de reprise ont été incorporées dans les capitaux propres pour 34 052 € au 31/12/2011.

Aucun mouvement n'est intervenu depuis 2012.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au Capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce 76230 BOIS GUILLAUME
RCS ROUEN B 394 057 837

➢Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles - Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	11 934 31 286	9 000 829		20 934 32 115
Immobilisations corporelles - Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	**43 220** 7 740			**53 049** 7 740
Immobilisations financières	**7 740**			**7 740**
ACTIF IMMOBILISE	**50 959**	**9 829**		**60 788**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
206 rue de la Rouvre 76230 BOIS-GUILLAUME
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Note sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement les dépôts de garantie des différents locaux loués par l'association.

Amortissement des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sortis reprise	Valeur en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles (I)				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Construction sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 934	55		11 989
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 632	1 215		29 847
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles (II)	**40 566**			**41 836**
TOTAL GENERAL (I+II)	**40 566**	**1 270**		**41 836**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 cours de la Republique 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 890

➢Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances	286 076	286 076	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 714	1 714	
TOTAL GENERAL	**287 790**	**287 790**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se composent essentiellement des soldes de subvention à recevoir au titre des différentes actions exercées en 2016 et encaissées en 2017.

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	286 076
Disponibilités	
Total	**286 076**

AGIDOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
Parc de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
Tél. 02 35 81 13 44 - 087 880

➢Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	34 052			34052
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	**34 052**			**34 052**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves règlementées				
Autres réserves	123 799	72 109		195 908
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	72 109	12 940	72 109	12 940
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Subvention d'investissement				
Provisions règlementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total	**195 908**	**85 049**	**(72 109)**	**208 848**
Total fonds associatifs	**229 960**	**85 049**	**(72 109)**	**242 900**

SARL au capital de
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans maximum à l'origine	40	40		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	12 545	12 545		
Dettes fiscales et sociales	94 937	94 937		
Impôt sur les bénéfices	44	44		
Autres dettes	6 075	6 075		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	**113 641**	**113 641**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	
Dettes fiscales et sociales	67 753
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 075
Total	**73 868**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	**1 714**
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**1 714**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30 000 €
76 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 367 883

➢ Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La loi 2066-586 du 23 mai 2006 pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros stipule qu'ils doivent mentionner dans leur annexe la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants. Pour l'exercice 2016, la rémunération s'élève à 91 110 €.

Le temps consacré au bénévolat concerne les membres du Conseil d'Administration et s'élève à environ 450 heures sur l'exercice 2016.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus **Avals et cautions** Engagements en matière de pensions Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier **Autres engagements donnés**	14 933
Total	14 933

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 367 886

Engagements de retraite

Pour les indemnités de fin de carrière les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans
- évolution annuelle des salaires : Taux d'évolution salariale moyen : 1%
- taux d'actualisation : 1.48 %
- taux de charges cadres : 50 %
- taux de charges non cadres : 45%

En 2016, le montant de cette provision est de 14 933.39 €.

Pour l'année 2016, 15 personnes sont concernées.

Contributions volontaires en nature

Elles concernent essentiellement la mise à disposition de salles ou de bureaux par les collectivités locales*

DESIGNATION	SURFACE	EVALUATION DU LOYER ANNUEL
Bureau Hôtel de ville de Eu		
Salle La Smala à EU		
Bureau CMS de Blangy		
Bureau Maison des Associations Dieppe		
Salle Pierre Linglois Dieppe		
Bureau et 1 salle CMS Envermeu		
Salle, cuisine Maison Saint Sever		
Bureau Hôtel de ville Sotteville les rouen		
Bureau MIEF Saint Etienne du Rouvray		
Bureau CMS d'Oissel		
Bureau Hôtel de Ville de Grand Couronne		

*« information non communiquée et non évaluée pour l'année 2016 »

Association INSERACTION
72 Rue de Lessard
76100 ROUEN

****

Association déclarée à la Préfecture de Seine-Maritime

****

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Isneauville,
Le 15 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
Représentée par Thierry ONNO